
2^{ème} Club demande d'adhésion 2022/23

Merci de
joindre
2 photos

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Si besoin, prénom usuel : Date de naissance :/...../.....

Nationalité : Lieu de naissance : Département.....:.....

Adresse :
.....

Lieu dit :

Code Postal : Ville :

Profession :Retraité de

Téléphone fixe : Portable : E-mail :

Merci d'indiquer le nom de la personne du club qui vous parraine ou comment vous avez **connu le club** :

.....

Merci d'indiquer le nom de votre **1^{er} club**

Pour mieux vous connaître :

Pratiquez-vous le tir de compétition ? Oui ? Non ? Disciplines 10m ? Armes Anciennes ? TAR ? Autres.....

Avez-vous une **détention d'arme de catégorie « B »** ? Oui ? Non ? Pistolet ? cal Revolver ? cal.....

Avez-vous une détention d'arme de **catégorie « B »** à titre **sportif/défense**? Oui ? Non ? Type ? Cal :.....

Avez-vous un autre loisir sportif ou non ? Si, oui lequel ?

Avez-vous des compétences en informatique ?.....Cuisine ?.....

Avez-vous des compétences en bricolage ? Spécialité ?

Pouvez-vous tirer allongé ?..... **Avez-vous des contraintes de santé** liées au tir ?.....

Pour s'inscrire, il faut fournir ; photocopie recto/verso de **vos** **licence de tir**, **deux photos** d'identité récentes, une photocopie **recto/verso** d'une **pièce identité**, et régler votre inscription au club.

Carte 2^{ème} club : 125€

Badge : 45€

Pack Formation : 45€*

Total : 215€

*Total payable en une ou deux fois,
mais le 1^{er} cheque
sera obligatoirement de 90€*

Le montant de la carte 2^{ème} club est de **215€uros**. Pour la **1^{ère} année, uniquement**, il faut y ajouter, le « pack formation » de **45€uros**, qui comprend les cours de formation sur le tir, le prêt des armes et leur entretien, les munitions 4.5 et la ciblerie **4.5** à volonté, le badge est de **45€uros**, soit un total de **215€uros pour une carte 2^{ème} club, la 1^{ère} année seulement**. *La saison suivante, il n'y aura que la carte 2^{ème} club à acquitter.*

Lorsqu'il y a mutation de 2^{ème} club à 1^{er} club, le droit d'entrée est redevable (85€) en sus.

A noter, que si vous dépassiez les délais de formation, vous seriez **redevable de nouveau** de **45€**, la saison prochaine. Les munitions des armes à feu (22lr, 9m/m, 38wc, etc...) et la ciblerie afférente **sont payantes**.

*Merci de rédiger votre chèque de **215* €uros** à l'ordre des **Arquebusiers du Pays d'Ancenis**.*

Comme tireur en 2^{ème} club, l'accès au stand vous sera possible rapidement et entre les séances de formation.

La FORMATION est obligatoire, elle concerne aussi bien les nouveaux arrivants que les tireurs en mutation d'un club tiers. L'adhésion au club ne sera pas validée définitivement, qu'en **cas de réussite de la formation**.

Je note que j'ai 6 mois pour suivre la formation et la réussir. En cas de non-observation des points ci-dessus, votre **admission serait refusée**.

La FORMATION. *Quelles sont ses buts ??? À quoi ça sert....*

- 1) **Maitrise/Connaissance** parfaite de tous **les pas de tir** et des accès au stand.
Rappel : le stand est en « accès libre », tous les jours de 08h00 à 19h30, **sauf mardi**, y compris lors des vacances...
La contrepartie est de suivre et **d'assimiler la formation**.
- 2) **Connaissance/Aisance dans le maniement des armes** en toute sécurité, pour soi et les autres.
Mise en pratique des règles FFT de sécurité et savoir appliquer le règlement intérieur du club Ancenis
Découverte ou rappel des Techniques de tir à la cible.
- 3) **Connaissance des autres membres/intégration** au sein du club qui vous accueille, ce qui contribue à forger et maintenir une bonne ambiance au sein du club.
- 4) **Pratique/initiation/découverte** de **TOUTES les disciplines sportives** pratiquées au sein du club pour apporter un maximum de connaissance au futur sociétaire sur les disciplines du tir sportif.
Disciplines majeures : 10mètres, Tir Armes Réglementaires (**TAR**), tir Armes Anciennes.
Par la suite, vous pourrez aussi pratiquer, occasionnellement, le tir western, le tir plateau, le TSV ou du PTA.

La formation est **ADAPTEE au niveau de pratique du tir de chacun**. Ainsi un **tireur confirmé** passera moins de temps dans les différents modules, qu'un **tireur débutant**. Pour un **tireur confirmé**, il faut compter, en moyenne, 4 à 5 séances maxi. Mais tout dépend de son **niveau réel de tir**, de sa maîtrise de **la règle des « 5 »**.

L'inscription au club implique :

- 1) La stricte observation de la réglementation sur les armes,
- 2) L'observation absolue des règlements et statuts de notre association, connaissance/application de la **règle des « 5 »**
- 3) **L'obligation de suivre la formation** sur le tir, d'une manière **active**, de réussir (*avoir au moins, 20/30*), au **QCM du club**, 12/20 au **Qcm FFtir** et enfin de passer avec succès les **différents tests de tir**.

Aider le club lors du concours du club aux armes anciennes de mars.

L'accès au club ne sera validé définitivement, qu'en **cas de réussite de la formation**

*Merci d'indiquer pourquoi vous voulez venir **tirer spécifiquement** à Ancenis ?*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Paiement : oui ? non ? Paiement cash : oui ? non ? 1 ^{er} chèque : 2 ^{ème} chèque :	Photocopie licence FFtir : Licence n° -	Personne à prévenir en cas d'accident ? Tel :
Photocopie CNI : oui ? non ?		Départ du club le :
Certificat médical : oui ? non ? <i>Que pour un 1^{er} club</i>	N° badge affecté :	Badge rendu : oui ? non ? et consigne remise-le :

Je sollicite mon adhésion en 2^{ème} club aux Arquebusiers du Pays d'Ancenis. A Ancenis, le .../.../ 20.....

Admission agréée par le Bureau sous six mois.

Le Président
M Th FONTENEAU

Le Secrétaire
M Ph Régnier

Le Trésorier
M F E Odoux

Le postulant
M..... *lu et approuvé*

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 et du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat ou au Président du club.